



Compte-rendu du Conseil municipal du 26 juin 2019

Présents : Olivier CHAPLET, Jean-Louis DUVAL, Marie-Annick FAYAT, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, Jean-Marie CHEVALLIER, Daniel COMPTE, Dominique ORLANDO, Jean-Luc FARCY, Alain DEMANDRE, Stefanie NALINE, Caroline PAGES, Michel BERTRAND, Odile MAZERON, Jean-Pierre ACCOCE

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Stéphanie CHILLOUX à Olivier CHAPLET
François REALINI à Jean-Louis DUVAL
Charline COGET à Isabelle PREVOT
Yves-Marie FRANCOIS à Jean-Marie CHEVALLIER,
Sandrine CAUVIN à Marie-Annick FAYAT
Nathalie CRISCIONE à Caroline PAGES
Nadège VERRIER à Daniel COMPTE
Etienne DEVAUX à Jacques HEESTERMANS
Amandine SOUBESE à Jean-Pierre ACCOCE

Absents :

M.PEREIRA, Mme FASSI, M.VALERIUS

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2019

Vote : UNANIMITE

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une délibération est retirée de l'ordre du jour :

- **délibération relative à la rétrocession des espaces communs rue Theodore André Monod**

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **Décision n°21 du 05/03/2019**

Annulée

- **Décision n°22 du 06/03/2019**

Défense des intérêts de la ville à Me MIROUSE dans l'affaire l'opposant à Mme Crettez, M Marangon et M BILLET relative au dossier ZAC centre-ville

- **Décision n°23 du 11/03/2019**

Signature de la première reconduction de l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents lancés au fur et à mesure des besoins de la Ville, s'agissant de matériels informatiques et périphériques (Lot n°1), signé avec la Société MEDICACOM SYSTÈME DISTRIBUTION



➤ **Décision n°24 du 11/03/2019**

Signature de la première reconduction de l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents lancés au fur et à mesure des besoins de la Ville, s'agissant de matériels vidéoprojection (Lot n°2), signé avec la Société MEDICACOM SYSTÈME DISTRIBUTION

➤ **Décision n°25 du 11/03/2019**

Signature de la première reconduction de l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents lancés au fur et à mesure des besoins de la Ville, s'agissant de licences de logiciels informatiques (Lot n°3), signé avec la Société INMAC WSTORE MISCO

➤ **Décision n°26 du 11/03/2019**

Signature de la première reconduction de l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents lancés au fur et à mesure des besoins des groupes scolaires de la Ville, s'agissant de classes mobiles (Lot n°4), signé avec la Société GESTEC

➤ **Décision n°27 du 11/03/2019**

Renouvellement contrat utilisation des fréquences de radio de la Police Municipale avec la société DESMAREZ pour un montant de 819,74€ annuel

➤ **Décision n°28 du 11/03/2019**

Signature du marché relatif aux travaux de mise en place d'un système de vidéo-protection urbaine dans le secteur de Cesson-la-Forêt, avec la Société SPIE CITY NETWORKS, pour un montant de 67 145,93 € HT.

➤ **Décision n°29 du 11/03/2019**

Signature d'un contrat avec l'association LUEURS ET COULEURS pour la mise en œuvre du feu d'artifice du 22 juin 2019

➤ **Décision n°30 du 21/03/2019**

Signature d'un contrat avec le groupe FAUT QUE CA GUINCHE pour un concert à 21h lors de la Fête de la Musique du 22 juin 2019

➤ **Décision n°31 du 21/03/2019**

Reconduction express du contrat avec la société Ecolab pour la dératisation des bâtiments communaux

➤ **Décision n°32 du 29/03/2019**

Signature d'un bail dérogatoire pour Forest Arena (annule et remplace)

➤ **Décision n°33 du 01/04/2019**

Signature du marché portant sur les travaux d'extension des bâtiments du Centre Technique Municipal, lot n° 01 : Voirie et Réseaux Divers, avec la Société COLAS IDF NORMANDIE, pour un montant de 99 600 € HT

➤ **Décision n°34 du 01/04/2019**

Signature du marché portant sur les travaux d'extension des bâtiments du Centre Technique Municipal, lot n° 02 : Gros-œuvre - Cloisons doublages, avec la Société CONSTRUCTION RENOVATION MELUNAISE, pour un montant de 74 436,50 € HT

➤ **Décision n°35 du 01/04/2019**

Signature du marché portant sur les travaux d'extension des bâtiments du Centre Technique Municipal, lot n° 03 : Couverture, avec la Société RG CONCEPT, pour un montant de 10 372,08 € HT

➤ **Décision n°36 du 01/04/2019**

Signature du marché portant sur les travaux d'extension des bâtiments du Centre Technique Municipal, lot n° 04 : Menuiseries extérieures, avec la Société CONSTRUCTION RENOVATION MELUNAISE, pour un montant de 21 458,00 € HT



➤ **Décision n°37 du 01/04/2019**

Signature du marché portant sur les travaux d'extension des bâtiments du Centre Technique Municipal, lot n° 05 : Electricité, avec la Société CONSTRUCTION RENOVATION MELUNAISE, pour un montant de 4 900 € HT

➤ **Décision n°38 du 02/04/2019**

Signature d'une convention de mise à disposition d'une scène mobile avec la ville de Vert-Saint-Denis

➤ **Décision n°39 du 02/04/2019**

Signature d'un contrat avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales de Vaux le Pénil pour une représentation du spectacle "Drôle de Noël chez Myrtille" à l'occasion de l'Animation de Noël du 07/12/2019

➤ **Décision n°40 du 08/04/2019**

Signature du marché subséquent n° 15 portant sur les prestations du lot n° 1 : matériels informatiques et périphériques, avec la Société GESTEC, pour un montant de 24 618,18 € HT

➤ **Décision n°41 du 08/04/2019**

Signature du marché subséquent n° 16 portant sur les prestations du lot n° 3 : licences de logiciels informatiques, avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, pour un montant de 10 318,85 € HT

➤ **Décision n°42 du 10/04/2019**

Signature d'un contrat avec la société ART TOP de Mons en Montois (77520) pour une représentation du spectacle en déambulation " Noël magique au temps des lumières" à l'occasion de l'Animation de Noël du 07/12/2019

➤ **Décision n°43 du 06/05/2019**

Signature d'un contrat avec l'association API SON de SAINT OUEN EN BRIE (77720) pour la sonorisation de la Fête de la Musique du 22 juin 2019

➤ **Décision n°44 du 06/05/2019**

Signature d'une convention de mise à disposition de 10 barrières pour Auchan

➤ **Décision n°45 du 15/05/2019**

Signature d'un contrat avec la société WC LOC de MARCOUSSIS (91460) pour la mise à disposition d'une toilette mobile avec livraison et retour à l'occasion de la Fête de la Musique du 22/06/2019.

➤ **Décision n°46 du 22/05/2019**

Signature d'un contrat avec la société LOXAM de VILLENEUVE LE ROI (94290) pour la mise à disposition d'un groupe électrogène 60KVA avec remorque (sans livraison) à l'occasion de la Fête de la Musique du 22/06/2019

Administration Générale

► **Formation du jury d'assises pour l'année 2020**

DESIGNE les personnes représentant la commune de Cesson en tant que jurés d'assises 2020 telles qu'elles figurent sur la liste jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré,



► **Convention d'occupation partielle du groupe scolaire Jacques Prévert avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne**

APPROUVE la convention d'occupation partielle du Groupe scolaire Jacques Prévert,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce sujet.
Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Convention de partenariat entre la ville de Cesson et la résidence le chemin – AEDE**

APPROUVE les termes de la convention de partenariat,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Résidence le Chemin – AEDE.
Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Résiliation pour motif d'intérêt général du marché concernant les prestations ponctuelles de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux (lot n°2) : approbation du protocole d'accord transactionnel.**

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la SARL RENOV'ACTION.
Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Résiliation pour motif d'intérêt général du marché concernant les prestations de nettoyage annuel des surfaces vitrées des bâtiments communaux (lot n°3) : approbation du protocole d'accord transactionnel.**

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la SARL RENOV'ACTION.
Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Convention de groupement de commandes en vue du lancement d'un accord-cadre de prestations de fourniture et livraison de sel de déneigement**

DECIDE de conclure une convention de groupement avec les Villes de Lieusaint, Vert-Saint-Denis, Savigny-le-Temple, Réau, Combs-la-Ville et Nandy, pour la préparation, la passation et la signature d'un accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison de sel de déneigement.

DECIDE d'accepter la désignation de la commune de Lieusaint comme coordonnateur du groupement de commandes et d'effectuer les missions, conformément aux dispositions prévues par la convention constitutive, ainsi que le choix de l'offre la plus économiquement avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur du groupement.

AUTORISE le Maire à signer la convention et à procéder à l'exécution des différentes stipulations de ladite convention annexée.



Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Convention de répartition du financement du local pour la poterie de la Maison des Loisirs et de la Culture Claude Houillon,**

APPROUVE la convention avec la ville de Vert-Saint-Denis et la Maison des Loisirs et de la Culture Claude HOUILLON relative à la construction d'un local pour l'activité poterie à la MLC,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention,

AUTORISE M. le Maire à faire émettre les titres de recettes correspondant,

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Délibération sur le choix de l'attributaire de la délégation de service public pour la gestion du multi-accueil et le relais d'assistants(tes) maternels(les) de la maison de la petite enfance.**

DECIDE d'approuver le choix de « LA MAISON BLEUE » en qualité d'attributaire de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil et du relais d'assistants(tes) maternel(les) de la Maison de la Petite Enfance de Cesson.

DECIDE d'approuver les termes du contrat de délégation de service public de type affermage et de ses annexes visées par la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public de type affermage et les annexes s'y rapportant.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

Finances

► **Indemnité de conseil au comptable – attribution suite au changement de comptable**

DECIDE :

- De demander le concours du Comptable public pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 susvisé et sera attribuée à Monsieur Yves CHANCENOTTE,

DIT que cette délibération est valable pour la durée du mandat du Conseil Municipal, et qu'en cas de départ de Monsieur Yves CHANCENOTTE, une nouvelle délibération sera prise pour son remplaçant.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6225 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré,

Vote : 22 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)



Aménagement

► Décision déclassement définitif de la parcelle BH179

DECIDE du déclassement de la parcelle BH 179 suite à la désaffectation effective des biens qui y sont contenus ; et ce, conformément à l'article L. 3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

DONNE autorisation à Monsieur le Maire ou son représentant légal, afin de signer tous documents y étant relatifs dont l'acte authentique définitif de cession de la parcelle BH179.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► Dénomination des rues desservant les activités de concessions automobiles

DECIDE de retenir la rue de l'Arc en Ciel pour désigner l'axe Est-Ouest qui desservira les concessions et reliera la rue de Paris à la rue des Betteraves

DECIDE de retenir la rue Aimé Césaire pour désigner la partie Sud de l'axe reliant la Rue des Betteraves à la rue Aimé Césaire.

DECIDE de retenir la rue des Betteraves pour désigner la partie Nord de l'axe reliant la Rue des Betteraves à la rue Aimé Césaire. (voir plan joint)

MANDATE Monsieur le Maire afin d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser les noms proposés ci-dessus.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► Convention relative à l'acquisition et l'utilisation de l'orthophotographie 2019 correspondants au territoire de la commune de Cesson

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition et d'utilisation de l'orthophotographie.

ACCEPTE les conditions financières s'y rapportant

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019

SOLLICITE le concours des services de l'Etat par le biais de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

ARRETE les modalités de financement des opérations subventionnables au titre de la DSIL telles que définies dans les plans prévisionnels de financement,

APPROUVE le projet d'investissement correspondant,

DIT que les crédits restant à la charge de la commune sont inscrits au BP 2019, section d'investissement,

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE



Education

► Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association de la Crèche à gestion parentale les p'tites pousses

APPROUVE la convention avec l'association « les P'tites pousses »,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► Adhésion à l'EPE77

DECIDE d'adhérer à l'association « L'Ecole des Parents et des Educateurs »,

AUTORISE le paiement du montant de l'adhésion fixée à cent euros pour l'année 2019

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► Contrat enfance jeunesse

APPROUVE le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour le période 2019-2022

AUTORISE le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

Ressources humaines

► Reconduction d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour le cimetière

DECIDE de reconduire :

POUR LE CIMETIERE :

- 1 poste d'Adjoint Technique, contractuel, à temps non complet pour la surveillance et l'entretien du Cimetière, pour un total de 182 heures, pour la période du 01.07.2019 au 31.12.2019,

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 22 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► Reconduction de postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet, pour la direction de l'aménagement

DECIDE de reconduire :

POUR LA DIRECTION DE L'AMENAGEMENT :

- 2 postes d'Adjoints Techniques, contractuels, à temps complet, pour la période du :

* 01/07/2019 au 28/07/2019 (1 poste au service Réseaux- Logistique),

* 29/07/2019 au 25/08/2019 (1 poste au service Paysage).

FIXE la rémunération en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,



DIT que les crédits sont prévus au budget,
Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Reconduction d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet, pour la direction de l'éducation**

DECIDE de reconduire un poste d'adjoint administratif, contractuel, à temps complet, pour la période du 1er Juillet 2019 au 31 Décembre 2019.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,
Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, a temps complet, pour la direction de l'éducation**

DECIDE de reconduire un poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps complet, pour la période du 5 Septembre 2019 au 4 Mars 2020.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,
Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Reconduction d'un poste d'adjoint technique, contractuel, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs**

DECIDE de reconduire :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

- 1 poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour un total de 240 heures, du 31/08/2019 au 09/12/2019, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,
Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour les remplacements exceptionnels**

DECIDE de reconduire :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

-Des postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour un total de 1 000 heures, du 02/09/2019 au 29/08/2020,

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,



Fait et délibéré,

Vote : 22 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs**

DECIDE de reconduire :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

-14 postes d'Adjoints Techniques, contractuels, pour un total de 19 500 heures, du 02/09/2019 au 29/08/2020, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 22 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Reconduction de postes d'adjoints administratifs, contractuels, pour les études surveillées**

DECIDE de reconduire :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

-3 postes d'Adjoints Administratifs, contractuels, pour un total de 150 heures, pour la période du 2 Septembre 2019 au 29 Août 2020, pour effectuer l'encadrement des études

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 22 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Reconduction de postes d'adjoints d'animations, contractuels, pour les activités extrascolaires (accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires), pour les activités périscolaires (accueils pré et post scolaires, la pause méridienne) et pour l'accueil aux vacances scolaires à l'antenne jeunes, la passerelle 10/13 et à la plaine du moulin à vent**

DECIDE de reconduire :

- 13 postes d'Adjoints d'Animations pour un total de 16 500 heures du 02/09/2019 au 29/08/2020, pour les activités extrascolaires (accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, temps de préparation et bilan), pour les activités périscolaires (Accueils pré et post scolaires, la pause méridienne), pour l'accueil aux vacances scolaires à l'Antenne Jeunes, la Passerelle 10/13 et à la Plaine du Moulin à Vent,

FIXE la rémunération horaire des adjoints d'animations en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

FIXE la rémunération horaire du directeur diplômé en référence à l'indice brut 415, indice majoré 369,



DIT que les encadrants seront chargés de l'encadrement des enfants, de la création et du suivi des activités,

DIT que les crédits sont prévus au budget,
Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Reconduction de postes d'adjoints d'animations, contractuels, pour le renfort d'animateurs**

DECIDE de reconduire :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

-Des postes d'Adjoints d'Animations, contractuels, pour un total de 300 heures, du 02/09/2019 au 29/08/2020.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,
Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Création d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, a temps non complet, pour la direction de l'éducation**

DECIDE de créer :

POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION :

-1 poste d'Adjoint d'Animation, contractuel, à temps non complet, pour un total de 700 heures, pour la période du 02.09.2019 au 29.08.2020,

FIXE la rémunération en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,
Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Reconduction de poste d'encadrant saisonnier pour le séjour été**

DECIDE de reconduire le poste d'encadrant saisonnier :

POUR LE SEJOUR ETE :

Séjour en Bulgarie :

1 animateur diplômé pour un total de 115 heures

(Séjour : du 14.07.2019 au 21.07.2019)

FIXE la rémunération en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,
Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'aménagement**



DECIDE de créer un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la période du 1er Juillet 2019 au 11 Janvier 2020.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 348, indice majoré 326,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Modification au tableau des effectifs**

DECIDE de créer :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, titulaire, à temps non complet, à 90%,

DIT que la présente délibération prendra effet au 01.07.2019,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Modification au tableau des effectifs**

DECIDE de transformer un poste afin d'augmenter le nombre d'heures pour :

- 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe, contractuel, de 70% à 80%,

DIT que la présente délibération prendra effet au 01.09.2019,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Création d'un poste dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »**

DECIDE de créer :

POUR LE SERVICE DES AFFAIRES GENERALES :

-1 poste dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences », à temps non complet, à 20 heures hebdomadaires (le nombre d'heures pourra être annualisé),

PRECISE que ce contrat est établi pour une durée de 12 mois (entre 9 et 12 mois en cas de circonstances particulières). Des renouvellements peuvent être accordés dans la limite de 24 mois mais ils ne sont ni prioritaires, ni systématiques. Ils sont conditionnés à l'évaluation par le prescripteur de leur utilité pour le bénéficiaire, autorisés au vu des nouveaux engagements que prend l'employeur et ce uniquement si les engagements antérieurs ont été respectés. Des prolongations dérogatoires au-delà de 24 mois sont éventuellement possibles dans certains cas,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre du dispositif « Parcours Emploi Compétences »,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Etat afférentes à ce dispositif,

INDIQUE que la rémunération est fixée sur la base du SMIC,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

DIT que la présente délibération prendra effet au 01.09.2019,



Fait et délibéré,

Vote : 22 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

INFORMATION

► **Arrêté préfectoral N°2019/11/DCSE/BPE/E du 23 avril 2019 autorisant le SIAAP à épandre dans le département de Seine et Marne les boues, le compost de boues, issus du traitement d'eaux usées urbaines par la station d'épuration de Seine aval d'Achères**

PREND ACTE des dispositions concernant Cesson dans le dit arrêté

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait à Cesson, le 27 juin 2019

Oliver CHAPLET
Maire de Cesson

